



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14412
19 mars 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

TELEGRAMME DATE DU 18 MARS 1981, ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DU MOZAMBIQUE

Comme suite aux renseignements que nous vous avons communiqués hier, 17 mars 1981, au sujet de l'agression perpétrée par l'Afrique du Sud raciste contre la République populaire du Mozambique, nous avons l'honneur de vous fournir les précisions supplémentaires ci-après .

Hier matin à 8 heures, une patrouille de la marine mozambiquaine stationnée à Ponta do Ouro a repéré des troupes sud-africaines et a alerté la région. Les gardes frontaliers se sont rendus dans la zone où l'infiltration avait eu lieu, qui se trouve à 1,5 km de la frontière entre le Mozambique et l'Afrique du Sud, près de la ville de Ponta do Ouro.

Le contingent militaire sud-africain, composé d'une cinquantaine de soldats, a franchi la frontière, pénétré dans notre pays et, à 8 h 54, ouvert le feu contre une unité de nos gardes frontaliers stationnée à Ponta do Ouro. Lors de cet incident, un garde frontalier mozambiquain a été grièvement blessé. Ripostant à ces coups de feu, les forces mozambiquaines ont tué deux soldats sud-africains.

Nos forces ont récupéré le corps de l'un des soldats sud-africains qui, au moment où il a été frappé portait un fusil FN, sept chargeurs, des jumelles et une boussole.

Le corps d'un autre soldat sud-africain (un opérateur radio) a été ramené en Afrique du Sud par le groupe ennemi. Face à la résistance farouche de nos forces armées, l'ennemi a reçu du renfort en hommes et en blindés.

Les troupes sud-africaines ont essayé de barrer l'accès à la piste d'atterrissage de Ponta do Ouro et de couper la route de Catembe à Maputo, mais elles ont été repoussées.

Le combat s'est terminé vers 15 heures, lorsque les troupes sud-africaines se sont retirées. Toutefois, d'importants effectifs de l'armée sud-africaine sont toujours stationnés le long de la frontière du côté sud-africain.

Comme nous l'avons déjà indiqué, l'Afrique du Sud multiplie ses attaques contre la République populaire du Mozambique, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des règles les plus élémentaires du droit international.

L'Afrique du Sud cherche à généraliser le conflit dans la région et, à ce titre, elle doit être tenue responsable de l'escalade du conflit dans la région, qui risque de constituer une grave menace pour la paix et la sécurité dans cette région et dans le monde en général.

La République populaire du Mozambique se réserve le droit de prendre les mesures appropriées, conformément à la Charte des Nations Unies, pour défendre et protéger sa souveraineté et son intégrité territoriale.

La République populaire du Mozambique est convaincue que vous prendrez les mesures voulues pour éviter une nouvelle détérioration de la situation.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, comme document du Conseil de sécurité.

